

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

DELIBERATION N°2023.00051

LE NUMERIQUE A L'ECOLE - BILAN ET PERSPECTIVES 2023-2027

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 63

Nombre de pouvoirs : 35

Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Audrey BERTHEAS, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Olivier LONGEON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 14 février 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230202-D20230005110

Date de mise en ligne : 14 février 2023

Mme Corinne SERVANTON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Caroline BENOUMELAZ,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Abdelouahb BAKLI,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Julien LUYA donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Christel PFISTER donne pouvoir à M. Ali RASFI,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Gilbert SOULIER donne pouvoir à M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Julie TOKHI donne pouvoir à M. Germain COLLOMBET,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Julien VASSAL donne pouvoir à Mme Audrey BERTHEAS

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA,
M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, M. Christophe CHALAND,
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Daniel GRAMPFORT, M. Christian JOUVE, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCC,
Mme Brigitte MASSON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Christian SERVANT, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 FEVRIER 2023

LE NUMERIQUE A L'ECOLE - BILAN ET PERSPECTIVES 2023-2027

Préambule

L'équipement numérique des écoles est une compétence optionnelle de Saint-Etienne Métropole prise en 1997 et déclinée en plans successifs, en partenariat avec l'Education Nationale et les communes.

Le périmètre sur lequel s'exerce cette compétence est le suivant :

- 263 écoles sur 48 des 53 communes de SEM,
- 14 unités d'enseignement pour enfants en situation de handicap.

I. Bilan du Plan 2016-2021 prolongé en 2022

Les objectifs du Plan étaient les suivants :

- le développement du numérique à l'école avec un service aux communes et aux écoles,
- une maintenance performante du matériel,
- une démarche économique et éco-responsable.

A noter que le calendrier de déploiement a été perturbé par la crise sanitaire de la COVID 19 notamment avec la fermeture des classes et les difficultés d'approvisionnement en matériel qui sont toujours d'actualité.

A la fin de l'année 2022, l'ensemble des dotations prévues sera réalisé.

Le budget consacré au plan sur les 6 dernières années s'est traduit par des dépenses d'investissement à hauteur de 4 362 000 € TTC et des dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 452 000 € TTC. Les recettes en provenance de l'Union européenne (FEDER) et du Ministère de l'Education nationale se sont chiffrées à 1 246 000 € environ.

II. Le Plan « Le Numérique à l'Ecole » sur la période 2023-2027

A. Les enjeux du Plan

Les enjeux du plan s'articuleront autour des axes suivants :

- lutter contre la fracture numérique et offrir un niveau d'enseignement primaire innovant,

- préparer la nouvelle génération à la révolution numérique en facilitant l'intégration du numérique dans l'apprentissage de toutes les matières,
- accompagner les enseignants à l'usage des outils numériques dans leur pratique professionnelle,
- calibrer le parc numérique avec sobriété en fonction des besoins et des usages pédagogiques,
- contribuer activement à des achats et à un usage responsable des outils numériques (volet commande publique durable et achats responsables du Plan Air Climat Energie et du Label Citergie : clauses développement durable / économie circulaire - comportement éco-responsable),
- mettre en lumière la politique d'une Métropole connectée.

B. Le scénario du Plan

Pour ce nouveau plan d'équipement numérique des écoles, il est proposé plusieurs actions, certaines indispensables à la continuité du plan et notamment au maintien du bon fonctionnement des équipements en place, d'autres relatives au développement des usages dans les écoles.

Le socle de base sera maintenu et permettra de répondre aux besoins fondamentaux du Plan :

- un pilotage par Saint-Etienne Métropole,
- le renouvellement des équipements du parc numérique des écoles dans le cadre de la maintenance en privilégiant des équipements mobiles,
- l'abonnement internet pour les écoles publiques,
- l'abonnement à la solution d'Espace Numérique de Travail.

De nouveaux équipements et services seront proposés :

- des appels à projets permettront aux écoles de bénéficier d'équipements supplémentaires pour répondre à leur projet pédagogique,
- un service de maintenance de proximité programmé à hauteur d'1/2 journée par trimestre par école permettra de répondre aux demandes n'entrant pas dans le champ de la maintenance curative et d'éviter la multiplication des déplacements des techniciens,
- un petit budget par école permettra à l'équipe pédagogique de commander des prestations d'installation de logiciels par exemple, et / ou du petit équipement informatique spécifique,
- des équipements en prêt seront proposés pour conduire un projet d'école sur une période déterminée. Cette offre permet d'optimiser l'utilisation de matériels spécifiques et de limiter l'augmentation du parc informatique de chaque école.

L'offre d'accompagnement et de formation faite aux enseignants sera renforcée :

La question de l'accompagnement et de la formation des enseignants est la question centrale du plan. Pour y répondre, plusieurs actions seront prévues :

- un plan d'accompagnement et de formation sera co-construit par Saint-Etienne Métropole et l'Education Nationale,
- a minima avant toute livraison de nouveau matériel, l'enseignant utilisateur devra avoir suivi la formation adéquate,
- des formations « fonctionnelles » seront dispensées par les fournisseurs d'équipement,
- des animations pédagogiques scolaires en lien avec le numérique et le développement durable viendront renforcer celles déjà faites dans le cadre du

Programme d'Education à l'Ecocitoyenneté et au Développement Durable dans les écoles proposé par la Direction du Développement Durable – Energies.

Une communication accentuée :

Un plan de communication avec les outils associés est à définir avec la Direction de la Communication et du Marketing Territorial pour présenter le plan, le faire connaître de façon à améliorer les usages, et également pour valoriser l'engagement fort de la collectivité dans les usages du numérique à l'école.

III. La gouvernance

Le partenariat sera redéfini notamment :

- avec les partenaires de l'Education Nationale,
- avec les communes,
- avec les établissements du volet « handicap » du Plan.

Une nouvelle gouvernance sera mise en place autour de 3 instances :

- un « Comité Stratégique partenarial »,
- un Comité TECHnique partenarial pour le suivi de la mise en œuvre opérationnelle,
- un Comité de Pilotage Communes de Saint-Etienne Métropole.

IV. Le budget estimatif

Pour la mise en œuvre du scénario ci-dessus présenté, les crédits d'investissements annuels demandés sont de 1 395 500 €. Le budget de fonctionnement nécessaire s'élève à 889 450 € / an (Budget détaillé en annexe).

Il est proposé de gérer ce plan via une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP).

La mise en œuvre du Plan se déclinera en plusieurs phases à partir de fin 2022 (considérant que le socle de base est réalisé de façon systématique chaque année).

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à engager le plan Le Numérique à l'Ecole 2023-2027,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à solliciter toutes demandes de subventions possibles,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions avec l'ensemble des partenaires ainsi que tout acte correspondant,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 du budget ECOL des exercices 2023 et suivants,**

- la dépense correspondante sera imputée à l'opération n°29 du budget ECOL des exercices 2023 et suivants,
- les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 74 et à l'opération 29 du budget ECOL des exercices 2023 et suivants.

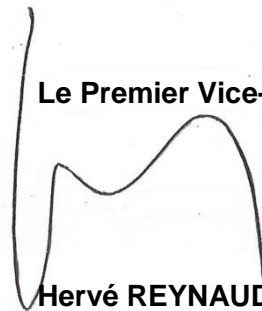
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

ANNEXE – BUDGET DETAILLE

Plan Numérique à l'école 2023-2027		
	Moyenne annuelle TTC	Moyenne annuelle TTC
	Investissements	Fonctionnement
Socle numérique	506 626,31 €	393 321,36 €
Infrastructure (abonnement internet, ...)	66 336,00 €	318 715,20 €
Acquisition équipements (maintenance socle de base)	430 630,31 €	8 832,00 €
Espace Numérique de Travail	0,00 €	36 600,00 €
Prestations en lien avec livraison/installation/pilotage	9 660,00 €	13 440,00 €
Partenariat AURA - Centrale d'achat	0,00 €	15 734,16 €
Nouveaux équipements - nouveaux services	888 851,73 €	496 108,78 €
Prestations maintenance externalisée	0,00 €	284 949,60 €
Catalogue de service/Budget complémentaire alloué aux écoles	111 540,00 €	9 094,18 €
Equipements en prêt dans les écoles (réservation via site internet)	64 254,72 €	15 724,80 €
Amélioration du socle numérique (sur demande des écoles)	169 767,94 €	9 360,00 €
Appels à projet - nouveaux équipements	510 289,07 €	18 023,40 €
Accompagnement - formation - animations pédagogiques scolaires	33 000,00 €	18 000,00 €
Maintenance de proximité	0,00 €	136 156,80 €
Divers (publication, événement, communication...)	0,00 €	4 800,00 €
	0,00 €	0,00 €
TOTAL ANNUEL TTC	1 395 478,04 €	889 430,14 €
	Investissements	Fonctionnement
TOTAL SUR 5 ANS TTC	6 977 390,19 €	4 447 150,68 €